

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1050 Société : 146792

Actif Pensionné(e) Autre : _____

Nom & Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1050 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : EL AT RAM ABDELLAH
 Date de naissance : 1950
 Adresse : 14, Rue ATHENEE 2 MARS CASA
 Tél. : 0662343962 Total des frais engagés : 450 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Dr. Abdellah MADAÏ
 Professeur à la Faculté de Médecine
 Hématologie Clinique-Oncologie Pédiatrique
 Date de consultation :/...../.....
 Nom et prénom du malade :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint
 Nature de la maladie : Neumathie infection
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 15/01/2023

Signature de l'adhérent(e) : DR. ABDELLAH MADAÏ

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/1998	10	01	01	Dr Addehia Processus à la Faculté de Médecine Hôpital de Chirurgie Pédiatrique

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire ou du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE HOPITAL DES MÉDECINS Dr Nafissa HDA 3, Rue Tarik ibn Ziad Casablanca Tel: 0522 30 72 53 / 30 18 92 Fax: 0522 30 31 39 LABORATOIRE - Centre CLAD CASABLANCA ANSEBA 92272 Sebaâ	10/01/23	Amplif 81	450 DA

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



ARDITAL

Clinique Aïn Borja Casablanca
مصحة عين برجة الدار البيضاء

Casablanca, le 10.1.23.

Mr EL AZZAR Abdikrim

70 yrs, hypertension, hypercholesterolemia

mo Janc

Reus ↳ Lieg Ifni

Sang com de SS hypertension

- mo Janc

⇒ Jel. normale

LABORATOIRE HDA D'ANALYSES MEDICALES

Dr.Nazha HDA

3,Rue Tarik Ibnou Zyad Casablanca

Tél: 0522 30 72 53/30 18 92

Fax: 0522 30 31 39

25, Bd. Ifni (en face de Lydec), Aïn Borja, Casablanca

Tél. : 05 22 41 63 63 - Fax : 05 22 24 66 24

E-mail : direction@cliniqueainborja.ma

Site web : www.cliniqueainborja.ma

Dr. Abdellah MADANI
Hépatologie Clinique Oncologie Pédiatrique
Professeur à la Faculté de Médecine
Université de Casablanca



Dr. Nazha HDA

Médecin Biologiste - Cytogénéticien
Ancien Chef de Service du Centre de Biologie
Médicale de l'Institut Pasteur
Diplômée des Universités de Bordeaux et Lyon

Dr. Asma ZEGGWAGH

Médecin Biologiste - Cytogénéticien
Ancien Interne du CHU de Casablanca
Diplômée des Universités de Casablanca et Montpellier

Dr MADANI ABDELLAH

Mr EL AZRAK Abdelkrim

Dossier N° : A2301-0286

Né(e) le : 01-01-1950 Sexe : M

Enregistré le 10-01-2023 à 11:37

Prélevé le 10-01-2023 11:20

Édité le 16-01-2023 à 14:45

Page N° 1/2

HEMATOCYTOLOGIE

MYELOGRAMME (Coloration de May Grünwald Giemsa)

Indication :

Suspicion d'un syndrome hyperéosinophilique

Richesse médullaire :

++++ Très riche

Lignée mégacaryocytaire :

++++ Nombreux mégacaryocytes

Signes de dysmégacaryopoïèse

Mégacaryocytes aux noyaux séparés

Nombreux agrégats plaquettaires

Blastes

0.0 % (0.0-2.0)

Lignée granuleuse :

69.0 % (50.0-70.0)

Myéloblastes :

0.00 % (0.00-4.00)

Pro-myélocytes :

1.00 % (1.00-8.00)

Myélocytes :

11.00 % (6.00-25.00)

Méta-myélocytes :

13.00 % (10.00-25.00)

Polynucléaires

44.00 %

- Neutrophiles

39.00 % (7.00-30.00)

- Eosinophiles

4.00 % (0.00-4.00)

- Basophiles

1.00 % (0.00-0.70)

Signes de dysgranulopoïèse

Anomalies nucléaires des PNN

Lignée érythroblastique :

24.00 % (20.00-30.00)

Pro-érythroblastes :

1.00 % (1.00-4.00)

Erythroblastes basophiles :

4.00 % (1.00-8.00)

Erythroblastes polychromatophiles :

10.00 % (2.00-10.00)

Erythroblastes acidophiles :

9.00 % (5.00-20.00)

Signes de dysérythropoïèse

Binucléarité

Mégaloblastose

Présence de ponctuations basophiles

Lignée lymphoïde :

7.00 %

Lymphocytes :

6.00 % (5.00-15.00)

Plasmocytes :

1.00 % (0.00-2.00)

LABORATOIRE HDA D'ANALYSES MEDICALES
Dr.Nazha HDA
3,Rue Tarik Ibnou Zjad Casablanca
Tél: 0522 30 72 53/30 18 92
Fax: 0522 30 31 39



مختبر أداء للتحاليل الطبية

LABORATOIRE HDA D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

Dr. Nazha HDA

Médecin Biologiste - Cytogénéticien
 Ancien Chef de Service du Centre de Biologie
 Médicale de l'Institut Pasteur
 Diplômée des Universités de Bordeaux et Lyon

Dr MADANI ABDELLAH

Enregistré le 10-01-2023 à 11:37

Prélevé le 10-01-2023

Édité le 16-01-2023 à 14:45

Dr. Asma ZEGGWAGH

Médecin Biologiste - Cytogénéticien
 Ancien Interne du CHU de Casablanca
 Diplômée des Universités de Casablanca et Montpellier

Mr EL AZRAK Abdelkrim

Dossier N° : A2301-0286

Né(e) le : 01-01-1950 Sexe : M

Page N° 2/2

Commentaire :

- Frottis de richesse très élevée avec présence de nombreux mégacaryocytes.
- Les différentes lignées sont représentées avec présence de signes de dysplasie multilignées.
- Présence d'une éosinophilie modérée de 4 à 5%.
- Il n'a pas été observé d'excès de cellules immatures ou de cellules anormales sur les frottis.

CONCLUSION :

Au total, aspect cytologique en faveur d'un syndrome myélodysplasique avec dysplasie multilignées sans excès de blastes (SMD – MLD selon la classification OMS 2016). A compléter par un caryotype pour une classification définitive. Un SMD/SMP ne peut être exclu. Résultat à confronter aux autres données clinico-biologiques.

Répartition des lignées chez l'enfant en fonction des tranches d'âges

Âges	0 à 15 jours	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	6 ans	12 ans
Cellularité	++++	+++	+++	+++	+++	+++	++	++
Granuleux	60-80%	30-40%	Idem	Idem	35-45%	40-50%	40-70%	40-80%
Erythroblastes	15-35%	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	15-35%
Lymphocytes	10%	20-55%	Idem	Idem	20-55%	20-40%	20-30%	15-20%

Dr ZEGGWAGH Asma
 Médecin Biologiste
 Laboratoire HDA 23,25
 Rue Tarik Ibnou Zyad - Casablanca



مختبر أمدالا لتحليل الطبيعة
LABORATOIRE HDA D'ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE

Dr. Nazha HDA

Médecin Biologiste - Cytogénéticien
Ancien Chef de Service du Centre de Biologie
Médicale de l'Institut Pasteur
Diplômée des Universités de Bordeaux et Lyon

Dr. Asma ZEGGWAGH

Médecin Biologiste - Cytogénéticien
Ancien Interne du CHU de Casablanca
Diplômée des Universités de Casablanca et Montpellier

FACTURE N° : A2301-0286

Casablanca le 10-01-2023

Mr EL AZRAK Abdelkrim

Date de l'examen : 10-01-2023

Analyses :

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
	MYELOGRAMME CYTOLOGIE	B335.82	B

Total des B : 335.82

TOTAL DOSSIER : 450 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre cent cinquante dirhams

LABORATOIRE HDA D'ANALYSES MÉDICALE
Dr.Nazha HDA
3,Rue Tarik Ibnou Zyad Casablanca
Tél: 0522 30 253/30 18 92
Fax: 0522 30 31 39

26, rue d' Ifni, Aïn Borja , la Gironde CASABLANCA
 06 22 41 63 83
 06 22 40 11 12

Medecin:
 MADANI ABDELLAH
 Medecin
 CLINIQUE CASABLANCA AIN BORJA

Patient:
 M. EL AZRAK ABDELKrim
 Naissance le 01-07-50
 PARKERRAHMA DAR BOUAZZA
 20000 Casablanca
 0661093525

Prélèvement du 10-01-23 à 09:26 (URGENT)

Organisme : Payant

N° d'admission : CAB23A10083916

N° de prescription : 45100

Service : 2eme ETG -HOSPITALISATION MEDICO-CHIRURGICALE-

Traitemet : BIOPSIE

Analyses demandées:

Identifiant	Libellé de l'analyse	Type	Loc.
NFS	NUMERATION FORMULE SANGUINE	sang	Interne

Dr. Abdellah MADANI
 Professeur à la Faculté de Médecine
 Hématologie Clinique-Oncologie Pédiatrique

*SPRICE LABORATOIRE - Laboratoire C.C.A.B
 HÔPITAL PRIVE DE CASABLANCA AÏN SEBAâ
 INPE : 090003272
 279, Bd. Chachaoui Aïn Sebaâ*

*Clinique Aïn Borja
 25, Boulevard Ifni Aïn Borja
 CASABLANCA
 Tel: 06 22 41 63 83 - Fax: 06 22 44 12*

Dr MADANI
 M. EL AZRAK ABDELKRI
 M 01-07-50
 10-01-23 09:26

xxxx0000

Dr MADANI
 M. EL AZRAK ABDELKRI
 M 01-07-50
 10-01-23 09:26

xxxx0000

Dr MADANI
 M. EL AZRAK ABDELKRI
 M 01-07-50
 10-01-23 09:26

xxxx0000

Dr MADANI
 M. EL AZRAK
 ABDELKRI

xxxx0000

Dr MADANI
 M. EL AZRAK ABDELKRI
 M 01-07-50
 10-01-23 09:26

xxxx0000

Dr MADANI
 M. EL AZRAK ABDELKRI
 M 01-07-50
 10-01-23 09:26

xxxx0000

Dr MADANI
 M. EL AZRAK ABDELKRI
 M 01-07-50
 10-01-23 09:26

xxxx0000

xxxx0000
 Dr MADANI
 M. EL AZRAK

xxxx0000
 10-01-23 09:26
 ABDELKRI



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa

المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع



Casablanca, le 10/01/2023

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 100123-517

Pvt du: 10/01/2023 10:18

Mr EL AZRAK ABDELKrim

IPP Patient : 29766/23

Patient Clinique : Clinique AIN BORJA

Prescrit par Dr MADANI ABDELLAH

Page : 1/1

HEMATOLOGIE

Valeurs Usuelles

Antériorité

NUMERATION FORMULE SANGUINE

NUMERATION

Globules blancs	:	15 950	/mm ³	(4000 - 10000)	14700 (05/01/23)
Globules rouges	:	3,82	10 ⁶ /mm ³	(4,44 - 5,61)	3,93 (05/01/23)
Hémoglobine	:	9,80	g/dl	(13,5 - 16,9)	10,00 (05/01/23)
Hématocrite	:	32,80	%	(40 - 49)	33,70 (05/01/23)
VGM	:	85,90	fL	(81,8 - 95,5)	86,00 (05/01/23)
TCMH	:	25,70	pg	(27 - 32)	25,50 (05/01/23)
CCMH	:	30,00	g/dl	(32 - 36)	29,60 (05/01/23)
Plaquettes	:	462 000	/mm ³	(150000 - 450000)	343 000 (05/01/23)

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles	:	78,90 %	Soit	12584/mm ³	(1500 - 7000)	8305,50 (05/01/23)
Lymphocytes	:	15,60 %	Soit	2488/mm ³	(1500 - 4000)	2719,50 (05/01/23)
Monocytes	:	3,30 %	Soit	526/mm ³	(100 - 1000)	1087,80 (05/01/23)
Polynucléaires Eosinophiles	:	2,10 %	Soit	334/mm ³	(50 - 500)	2484,30 (05/01/23)
Polynucléaires Basophiles	:	0,10 %	Soit	15/mm ³	(10 - 70)	102,90 (05/01/23)

Ne pas diffuser au patient

Résultat à considérer sous réserve de validation biologique

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon rétablissement

*SERVICE LABORATOIRE HôPITAL PRIVE DE CASABLANCA - CLINIQUE C.C.A.B
 INFE - 29000 Casablanca
 279, Bd. Chefchaouni Ain Sebaa.*